

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, le lundi 10 février 2020, à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire SUPPLÉANT
Monsieur Bernard DUPONT,

Monsieur Danny BOUCHARD,
Madame Cindy VIGNOLA,
Monsieur Marco OUELLET,
Monsieur Daniel BERGERON,
Monsieur Shannon POWER.

ÉTAIT ABSENT :

Monsieur Martin ST-LAURENT.

Formant quorum sous la présidence du maire SUPPLÉANT.

Madame Carolle BOURQUE, greffière, et Monsieur Philippe PICHET, directeur général, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1.- Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2.- Résolution pour adopter les procès-verbaux;

3.- Résolution – adoption des comptes à payer;

4.- Résolution pour autoriser le paiement des factures à Cain Lamarre;

5.- Résolution pour accepter l'offre de Siemens pour effectuer des corrections des notes des différents rapports pour les bâtiments de la Ville de Fermont;

6.- Résolution pour adopter le règlement numéro 450 amendant le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le chapitre 11 de façon à redéfinir la terminologie du mot « Habitation »;

7.- Résolution pour adopter le règlement numéro 451 amendant le règlement de zonage numéro 165 de façon à ajouter les articles 8.1.6 et 8.1.7;

8.- Résolution pour mandater Marc Brouillette, avocat Inc. dans un dossier d'urbanisme de la Ville de Fermont;

9.- Résolution – demande de financement au Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FSDCS) pour l'achat de huit (8) vélos aquatiques;

10.- Résolution pour nommer Monsieur Philippe Pichet, greffier et trésorier adjoint et pour abroger la résolution R19-09-11 et la résolution S18-05-04;

11.- Résolution – signature des chèques et pièces bancaires pour les comptes de la Caisse d'économie des travailleurs unis Desjardins et pour abroger la résolution R18-05-07;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

- 12.- Résolution – amendement à l’entente sur les travaux municipaux du 11 juin 2012, telle qu’amendée le 17 avril 2013;
- 13.- Résolution pour accepter la lettre de démission de Monsieur Jean-Yves Lévesque, pour la retraite;
- 14.- Résolution – appui pour le désenclavement de la Côte-Nord;
- 15.- Résolution pour accepter le contrat avec le Groupe CLR;
- 16.- Résolution pour accepter la démission de Madame Carolle Bourque, greffière;

AVIS DE MOTION

AFFAIRES DIVERSES

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 17.- Résolution – fermeture de la séance

R20-02-01 RÉSOLUTION – ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ,

D’ADOPTER l’ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R20-02-02 RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le procès-verbal, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

R20-02-03 RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 janvier 2020, au montant de **1 078 348,01 \$**, soit approuvée et d’autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 02-20

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (Loi des cités et villes C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

► 1 078 348,01 \$

Paiements internet : 3041 à 3060	383 182,38 \$
Paiements par chèque : 23043 à 23173	381 923,07 \$
Chèques de moins de 1 000 \$	28 007,03 \$
Chèques de plus de 1 000 \$	737 098,42 \$
	765 105,45 \$
Dépôts de paies # 01 à 04	313 242,56 \$
GRAND TOTAL	<u>1 078 348,01 \$</u>

Sandra Gagnon, trésorière

R20-02-04

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES À CAIN LAMARRE

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent la trésorière à payer les factures suivantes à **CAIN LAMARRE** :

Facture 10-0000131670 **12 695,25 \$**
Services professionnels rendus en novembre 2019
Dossier Bloom Lake (contestation en Cour du Québec)

Facture 10-000013671 **2 910,60 \$**
Services professionnels rendus en novembre 2019
Dossier Bloom Lake (taxes impayées)

Pour un total de **15 605,85 \$, taxes incluses;**

ADOPTÉE

R20-02-05

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SIEMENS POUR EFFECTUER DES CORRECTIONS DES NOTES DES DIFFÉRENTS RAPPORTS POUR LES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT QUE suite à la visite de SIEMENS pour l'inspection annuelle des systèmes incendies, ils ont constaté des anomalies à corriger;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la proposition de la compagnie SIEMENS pour effectuer des corrections des notes des différents rapports pour les bâtiments de la Ville de Fermont;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de **SIEMENS, au montant de 17 405,81 \$, taxes en sus, pour les corrections des notes des différents rapports pour les bâtiments de la Ville de Fermont,**

ADOPTÉE

R20-02-06

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 450 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 AFIN DE MODIFIER LE CHAPITRE 11 DE FAÇON À REDÉFINIR LA TERMINOLOGIE DU MOT « HABITATION »

CONSIDÉRANT QU'il est à propos d'adopter un règlement pour amender le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le chapitre 11 de façon à redéfinir la terminologie du mot « habitation »;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le Conseiller Marco OUELLET, à la séance ordinaire du 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE toutes les procédures à la suite de l'adoption du premier et du deuxième projet ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 450 amendant le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le chapitre 11 de façon à redéfinir la terminologie du mot « Habitation » soit, et est par la présente adopté;

ADOPTÉE

R20-02-07

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 451 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 DE FAÇON A AJOUTER LES ARTICLES 8.1.6 ET 8.1.7

CONSIDÉRANT QU'il est à propos d'adopter un deuxième projet de règlement pour amender le règlement de zonage numéro 165 de façon à ajouter les articles 8.1.6 et 8.1.7;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le Conseiller Danny BOUCHARD, à la séance régulière du 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE toutes les procédures à la suite de l'adoption du premier et du deuxième projet ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 451 amendant le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier les articles 8.1.6 et 8.1.7, soit et est par la présente adopté;

ADOPTÉE

R20-02-08

RÉSOLUTION POUR MANDATER MAÎTRE MARC BROUILLETTE AVOCAT INC. DANS UN DOSSIER D'URBANISME DE LA VILLE DE FERMONT

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil mandatent Maître Marc Brouillette, avocat Inc. afin d'entreprendre les démarches légales dans un dossier d'urbanisme de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

R20-02-09

RÉSOLUTION – DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ (FSDCS) POUR L'ACHAT DE HUIT (8) VÉLOS AQUATIQUES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de financement au Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FSDCS), pour l'achat de huit (8) vélos aquatiques;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent Madame Katherine Talbot Marmen, coordonnatrice aux programmes aquatiques, et Marie-Pier Allard, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer tous les documents requis pour la demande de financement au **Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FSDCS) pour l'achat de huit (8) vélos aquatiques;**

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Fermont à payer sa part des coûts admissibles au projet, soit 20 % en argent ou en service.

ADOPTÉE

R20-02-10

RÉSOLUTION POUR NOMMER MONSIEUR PHILIPPE PICHET GREFFIER ET TRÉSORIER ADJOINT ET POUR ABROGER LA RÉSOLUTION R19-09-11 ET LA RÉSOLUTION S18-05-04

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jimmy Morneau a assumé l'intérim à la direction générale et a été nommé greffier et trésorier adjoint le 2 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Philippe Pichet a été nommé directeur général le 9 septembre 2019;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jimmy Morneau, a assumé les postes de directeur général adjoint et de greffier et trésorier adjoint, pour une période de transition suite à l'embauche de Monsieur Philippe Pichet;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Philippe Pichet, soit nommé greffier et trésorier adjoint;

QUE cette résolution abroge la résolution R19-09-11 et la résolution S18-04-04;

ADOPTÉE

R20-02-11

RÉSOLUTION – SIGNATURE DES CHÈQUES ET PIÈCES BANCAIRES POUR LES COMPTES DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS UNIS DESJARDINS ET POUR ABROGER LA RÉSOLUTION R18-05-07

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Caisse d'économie des travailleurs unis Desjardins soit autorisée à accepter tout chèque, traite, billet, lettre de change, mandat, ordre de paiement ou autre effet négociable, signés, tirés, acceptés ou endossés pour et au nom de la Ville de Fermont, sur tous ces effets, deux (2) signatures apparaissant, soit celles de Monsieur Martin St-Laurent, maire, et de Madame Sandra Gagnon, trésorière;

QUE le maire SUPPLÉANT soit autorisé à signer les chèques et documents ci-haut mentionnés, en l'absence du Maire;

QUE Monsieur Philippe Pichet, trésorier-adjoint, soit autorisé à signer les chèques et documents ci-haut mentionnés en l'absence de la Trésorière;

QUE cette résolution abroge la résolution **R17-11-06**;

ADOPTÉE

R20-02-12

RÉSOLUTION – AMENDEMENT À L'ENTENTE SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX DU 11 JUIN 2012 TELLE QU'AMENDÉE LE 17 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'amendement à l'entente relative à des travaux municipaux du 11 juin 2012 telle qu'amendée le 17 avril 2013;

CONSIDÉRANT QU'en date effective du 1^{er} novembre 2019, EBC a vendu à Minerai de Fer Québec, les lots visés avec plus grande étendue, aux termes d'un acte de vente publié au registre foncier de la circonscription de Lac-Saint-Jean-Ouest sous le numéro 25 02 862 et a cédé l'Entente à Minerai de Fer Québec;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE les membres du Conseil acceptent l'amendement à l'entente sur les travaux municipaux du 11 juin 2012 telle qu'amendée le 17 avril 2013;

QUE les membres du Conseil autorisent Monsieur Philippe Pichet, directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Fermont ***l'amendement à l'entente relative à des travaux municipaux du 11 juin 2012 telle qu'amendée le 17 avril 2013, avec Minerai de Fer Québec;***

QUE cet amendement fasse partie intégrante de cette résolution comme si elle était ici au long reproduite;

ADOPTÉE

R20-02-13

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-YVES LÉVESQUE POUR LA RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de démission pour la retraite de Monsieur Jean-Yves Lévesque, mécanicien à la Ville de Fermont, datée du 10 février 2020;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent la lettre de démission pour la retraite de Monsieur Jean-Yves Lévesque, mécanicien à la Ville de Fermont, en date du 10 février 2020;

QU'avec le départ à la retraite de Monsieur Jean-Yves Lévesque, et l'engagement de Pierre-Luc Drolet Robichaud en date du 20 janvier 2020, les 2 postes de mécaniciens prévus dans la convention collective des cols bleus sont comblés;

ADOPTÉE

R20-02-14

RÉSOLUTION – APPUI POUR LE DÉSENCLAVEMENT DE LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE l'une des priorités régionales de la Côte-Nord, élaborées dans le cadre de la démarche de révision de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et la mise en œuvre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), vise à désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications;

CONSIDÉRANT QUE la Côte-Nord est une des rares régions du Québec à ne pas pouvoir compter sur un lien routier complété à ses deux extrémités, hypothéquant du même coup et de façon importante ses chances de se développer comme l'ensemble des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en mars 2015, les chefs Innus et les maires de la région ont entériné un protocole de rapprochement par lequel ils entendaient défendre des positions communes sur les grands enjeux économiques et politiques touchant le développement de la région, suite à quoi, le prolongement de la route 138 et la construction d'un pont sur le Saguenay ont été identifiés comme deux priorités à mettre de l'avant;

CONSIDÉRANT QUE la Côte-Nord a connu une baisse démographique au cours des cinq dernières années et que ce problème de libre accès au territoire est assurément une des causes de cette dévitalisation;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE la Côte-Nord contribue grandement à l'enrichissement de tout le Québec par l'exploitation de ses ressources naturelles, dont une contribution de quelque 40 % au parc hydroélectrique d'Hydro-Québec, laquelle entreprise publique a généré un profit net record de 5,3 milliards \$ en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le désenclavement de la Côte-Nord va bénéficier à l'ensemble du Québec, ouvrant la voie aux échanges commerciaux avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador, province qui espère aussi le prolongement de la route 138 et qui travaille à la construction d'un lien fixe sous le détroit de Belle Isle;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Monsieur Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, face à la construction de la route 138 tel que mentionné lors de son passage sur la Côte-Nord en mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques rendent extrêmes les conditions d'isolement, l'accès aux services essentiels et la sécurité des résidents des communautés de la Basse-Côte-Nord, ce qui contribue à leur dévitalisation et à leur appauvrissement;

CONSIDÉRANT l'acceptation unanime d'une motion à l'Assemblée Nationale pour l'obtention d'un échéancier pour le projet du parachèvement de la route 138 dans sa globalité et une affirmation du Ministre Bonnardel voulant prioriser la route 138;

CONSIDÉRANT QUE pour parvenir au parachèvement de la Route 138, le projet dans son ensemble doit être inscrit au Programme Québécois des Infrastructures;

CONSIDÉRANT les coûts démesurés et récurrents nécessaires au maintien de traversiers à la hauteur de Tadoussac/Baie-Ste-Catherine et que la construction d'un pont représenterait sans équivoque des économies à moyen et long terme pour tout le Québec;

CONSIDÉRANT QUE les déboires accumulés par les différentes traverses au cours des dernières années ont mis en lumière toute la vulnérabilité du réseau de traversiers qui desservent la Côte-Nord et l'extrême dépendance des populations à ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE les traversiers de Tadoussac/Baie-Ste-Catherine mettent une pression énorme sur la population menacée des bélugas avec ces quelques 40 000 traverses annuelles et que la construction d'un pont viendrait grandement amoindrir cette pression;

CONSIDÉRANT QUE les interminables attentes, les délais et les nombreuses annulations des traverses représentent d'importants obstacles au développement économique de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des projets liés au désenclavement de la Côte-Nord sont, de part et d'autres, des projets auxquels la région travaille depuis de nombreuses décennies.

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de confirmer financièrement la démarche visant le désenclavement de la Côte-Nord par le parachèvement de la route 138 en Basse-Côte-Nord avec un échéancier précis s'étalant sur une

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

période de moins de dix ans et par le fait même sortant les populations de leur isolement et ouvrant la porte aux échanges commerciaux avec Terre-Neuve-Labrador, redessinant du même coup le réseau de transport des biens et des personnes pour tout l'est du Canada;

ET

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de confirmer la poursuite des travaux du bureau de projet mis en place pour réaliser l'étude d'opportunité quant à la construction d'un pont sur le Saguenay à la hauteur de Tadoussac/Baie-Ste-Catherine, une démarche que l'on souhaite rigoureuse, diligente et réalisée avec un échancier réaliste, mais ambitieux;

ET

DE FAIRE les représentations nécessaires auprès du gouvernement fédéral afin de le sensibiliser à l'urgence de désenclaver la Côte-Nord et l'amener à s'impliquer dans sa réalisation;

ET

DE TRAVAILLER à réunir la plus grande mobilisation autour de cet enjeu de désenclavement;

ET

D'ACHEMINER cette résolution aux personnes suivantes :

- ▶ M. Jonatan Julien, ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- ▶ M. Jimmy Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Caniapiscau;
- ▶ M. Nabil Boughanmi, directeur de la Ville de Schefferville;
- ▶ M. Alain Lapierre, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de Sept-Rivières;
- ▶ Mme Lise Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de Manicouagan;
- ▶ Mme Nathalie de Grandpré, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de Minganie;
- ▶ Mme Karine Monger, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
- ▶ À la direction générale de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉE

R20-02-15

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE CONTRAT AVEC LE GROUPE CLR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission du groupe CLR pour la location de radios portatifs;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent le contrat avec le **GROUPE CLR, pour une période de 12, mois, renouvelable, aux montants suivants :**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

Service incendie :	699,05 \$
Services techniques :	1 417,85 \$
Service des loisirs :	119,85 \$
Sécurité civile :	199,75 \$
Service ambulancier :	329,55 \$

Pour un total 2 766,05 \$, taxes en sus;

ADOPTÉE

R20-02-16

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE MADAME CAROLLE BOURQUE GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de démission de Madame Carolle Bourque, greffière;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent la démission de Madame Carolle Bourque, greffière, à compter du 15 mai 2020;

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

La Conseillère Cindy VIGNOLA donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure il sera proposé d'adopter le règlement numéro 456 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et pour abroger le règlement numéro 14 et pour abroger les articles 4.4 et 4.6 du règlement numéro 228;

QU'en vertu des dispositions de la Loi sur les cités et villes, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du projet de règlement.

R20-02-17

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h.

ADOPTÉE

MAIRE SUPPLÉANT

GREFFIÈRE